



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projet Soutien aux associations de Solidarité

DE20190626_16

Conseil municipal du 26 juin 2019

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 28 JUIN 2019

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 juin 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Samantha BOURGOGNE à Mme Cécile MACULA
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Cécile MACULA

Aide à projet Soutien aux associations de Solidarité

Direction de la Solidarité
id : 2670

Conseil municipal
26 juin 2019

16

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville a souhaité soutenir, sur des projets spécifiques, des associations participant à la vie sociale et qui mènent des actions de solidarité et de santé.

En avril dernier, le club du 3ème âge de La Madeleine a organisé une journée conviviale à l'occasion de ses 40 ans d'existence, en direction de ses membres et d'invités extérieurs.

Les actions proposées autour d'un repas et d'un spectacle pour cette journée récréative ont rassemblées environ 80 personnes.

Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 1200€ en direction de la Ville d'Angoulême. Il est envisagé d'octroyer une subvention de 1000€.

Du 11 au 15 novembre prochains, se déroulera le forum santé citoyenneté, animé et coordonné par le Centre Information Jeunesse (CIJ) en lien avec de nombreux acteurs associatifs, institutionnels, professionnels de santé.

Mise en œuvre depuis plusieurs années, cette manifestation propose aux jeunes des repères, pour les aider à choisir des comportements qui préservent leur santé dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement. Il s'agit également de favoriser leur autonomie, de participer à la réduction des inégalités sociales de santé en facilitant l'accès à l'offre de soins, à la prévention et à l'éducation par la santé.

La spécificité de cette action sur ces huit demi-journées reste la diversité d'outils et de méthodes employées pour favoriser au maximum l'expression des jeunes et le développement de leurs compétences psycho-sociales : information, sensibilisation, création et utilisation d'outils et/ou d'ateliers (mini séances de théâtre forum, quizz ludique, groupes de paroles...), exposition de réalisations de jeunes sur le thème de la santé.

Le CIJ a sollicité une subvention à hauteur de 1000 euros. Il est envisagé d'octroyer un subvention à hauteur de 900 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé d'allouer des subventions d'un montant total de 1900 euros, dans les conditions suivantes :

- 1 000 euros au profit du Club du 3ème âge de La Madeleine pour la « Fête des 40 ans du Club du 3ème de La Madeleine » ;

- 900 euros au profit du CIJ pour l'animation et la coordination du forum santé citoyenneté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
26 juin 2019
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Stéphanie GARCIA
Adjointe déléguée
Vie scolaire et périscolaire
Enfance et Jeunesse



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.